



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

### PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 25 novembre 2025, à 20h30, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 17 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Sophie REBERGUE, Noémie SARNIN, Jérôme BOYER

Excusés : Pierre Yves Larue (donne pouvoir à Luc Montarlot), Alain JOLIVET (pouvoir à Jérôme VIODRIN)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 29 septembre 2025.

#### ➤ Échange terrains

Comme évoqué lors des séances précédentes, Monsieur le Maire explique que nous devrions maintenant pouvoir procéder à l'échange des parcelles B737 (1350m<sup>2</sup>) nous appartenant avec la B734 (990m<sup>2</sup>) appartenant à M. Odin. Ces 2 parcelles de bois se situent au lieu-dit Foncomtal et ont été nettoyées il y a quelques temps. Comme pour les autres parcelles vendues cette année, nous pensions fixer le prix à 1€ le m<sup>2</sup> de différence de superficie soit 360€.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cet échange de terrain ainsi que son prix de vente.*

#### ➤ Crédit poste agent de l'eau

M. le Maire explique que comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, les agents du service unifié vont être transférés à Charlieu-Belmont communauté qui reprend la compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Or, l'agent du Cergne ne souhaite pas intégrer la communauté de commune et ne sera donc pas transféré. Dans ce contexte, nous devons, pour le service unifié, recruter un agent de l'eau. L'offre a été publiée, les entretiens ont été faits en octobre. Nous avons maintenant obtenu l'avis favorable du CST nous devons donc délibérer pour le recruter à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce recrutement.*

#### ➤ Demande de subventions 2026

Monsieur le Maire expose les différents devis reçus pour divers travaux et indique que les demandes de subventions doivent être déposées au plus tard le 31 décembre 2025. Il propose alors de demander les subventions suivantes pour les travaux ci-dessous :

1. Enveloppe de solidarité : (Montant maximum de travaux 14 000€ subventionnable à 50%)
  - ❖ Aire de jeux (sous la salle des fêtes) : 22 201.20€

2. Programme voirie 2025 : (Pas de montant maximum, 50% subventionnable)
3. Amende de police : (Montant maximum de travaux 25 000€ HT subventionnable à 60% mais taux variable d'une année sur l'autre)

Pour ces 2 subventions et suite aux différents échanges, nous souhaitons continuer la sécurisation de la Gonne en mettant un trottoir jusqu'au chemin de la Beluze ainsi que terminer le béton désactivé vers la place. Les devis pour ces travaux s'élèvent à 72 588€ HT

- ❖ Tranche 1 : Béton désactivé 7 503€ HT
- ❖ Tranche 2 : Trottoir jusqu'à l'impasse de la cabine 19 115€ HT
- ❖ Tranche 3 : Trottoir de l'impasse de la cabine jusqu'au terrain de basket : 30 223€ HT
- ❖ Tranche 4 : Trottoir du terrain de basket jusqu'au chemin de la Beluze 15 747€

*Après discussion, le Conseil Municipal, accepte de faire les demandes de subventions ci-dessus.*

#### ➤ Transfert eau

Le Maire explique que nous devons aujourd'hui délibérer pour acter de fait la dissolution du budget eau suite au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dissolution du budget eau.*

#### ➤ Décision Modificative BP Eau n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	12 500€	
D 6215 : Personnel affecté par la collectivité		12 500€

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative n°1 du budget eau*

#### ➤ Frais scolaire Arcinges et Maizilly

Monsieur le Maire, fait savoir au Conseil que, depuis la rentrée 2008/2009, une participation par enfant originaire des communes de Maizilly et Arcinges scolarisé à l'école publique de MARS, avait été demandée, ces communes n'ayant pas d'école.

Monsieur le Maire, après un bilan des charges de fonctionnement et du personnel de l'école publique, propose au Conseil Municipal de réviser la participation par élève.

*Le conseil municipal à l'unanimité fixe la participation à 450€ par élève de l'école publique à partir de 2025.*

#### ➤ QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : Cette cérémonie aura lieu le dimanche 25 janvier 2026

Jérôme Viodrin  
Maire de Mars

Emilie PEYRARD  
Secrétaire de séance

